



Père et mère habitant à 4h de route ?!

Par **mypoup**, le **20/05/2012** à **15:02**

Bonjour,

Mon ami a une petite fille de 5 ans et demi, et s'est séparé de la mère de l'enfant depuis bientôt 3 ans. Aucun passage devant le juge ou autre n'a été fait. Les ententes entre eux était plutôt cordiales. La situation de mon ami s'étant améliorée depuis 1 an, il prend la petite tous les 15 jours et un maximum lors des vacances scolaires. La mère a déménagé depuis cet été, à 300 km (soit 4h de route donc une bonne partie en semi-montagne) de notre lieu d'habitation. N'ayant pas le choix, il fait les kilomètres sans rechigner, mais cela pèse bien lourdement sur la fatigue, la bourse et le temps passé avec la petite . Les tensions et les difficultés depuis que mon ami prend la petite plus souvent, se sont accrues : quand nous lui demandons de faire une heure de route pour nous la ramener un peu plus proche elle dit oui, mais prétexte 20 min avant d'arriver, une voiture en panne, ou le manque d'argent ... etc ... De temps en temps, nous y arrivons, mais bon ...

Voilà, un peu la situation.

Ma question: y a t'il une loi ou autre qui "oblige" les 2 parties à aider l'autre pour mener à bien la garde de l'enfant ? Faut-il passer devant le juge ou autre ?

Merci d'avance